

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS
Cabinets de conseil
SÉNÉGAL

**Pour l'élaboration et la rédaction de règlements subsidiaires et de manuels sur la concurrence
pour l'agence d'exécution de la DY et du MUTAA**

N ° d'identification du projet : 2100155040646

Code SAP : P-Z1-DA0-015

Date de publication : 13 février 2024

La Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) a obtenu un financement de la Banque africaine de développement pour soutenir la mise en œuvre du MUTAA. Une partie de ce financement sera utilisée pour les paiements liés au contrat visant à élaborer des règlements et des manuels subsidiaires pour la concurrence. Cela vise à appuyer l'Agence d'exécution (AE) de la décision de Yamoussoukro (YD) ainsi que le marché unique du transport aérien africain (MUTAA) dans la gestion, la supervision et l'application de l'Annexe 5 de la DY, qui concerne la régulation de la concurrence dans les services de transport aérien en Afrique.

Les services entre autres inclus dans ce projet sont :

- a. Assurer la fourniture d'un appui technique à la CUA et à la CAFAC pour la mise en œuvre de la DY et des annexes du MUTAA, adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) le 29 janvier 2018, à Addis-Abeba, en Éthiopie ;
- b. Offrir à l'AE des directives, des normes et des pratiques pouvant être utilisées comme références pour faciliter une harmonisation et une transposition en droit interne fluides des règles et des procédures de concurrence à l'échelle régionale et continentale ;
- c. Sélectionner et engager un cabinet de conseil pour élaborer et rédiger des règlements subsidiaires et des manuels sur la concurrence qui sont essentiels pour faciliter l'exécution du rôle de surveillance et d'application de la CAFAC en tant qu'agence d'exécution de la DY (1999) sur le marché libéralisé de l'aviation africaine.

Les résultats escomptés consistent en la production de règlements subsidiaires, de manuels ainsi que d'annexes, de modèles et de formulaires associés. Une fois dûment adoptés, conformément aux règlements et décisions primaires applicables, ces documents sont destinés à garantir le bon fonctionnement de l'agence d'exécution (CAFAC) et la mise en œuvre complète du MUTAA.

La CAFAC lance un appel aux entreprises éligibles à manifester leur intérêt à fournir ces services. Les cabinets de conseil intéressés doivent soumettre des informations démontrant leur qualification pour exécuter ces services (brochures, historique de projets similaires, expérience pertinente, disponibilité du personnel compétent, etc.). Les consultants ont la possibilité de former des consortiums pour accroître leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste des présélectionnés et la procédure de sélection doivent être conformes aux « **Règles et procédures pour l'utilisation des consultants** » de la **Banque africaine de développement** de décembre 2017, disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.afdb.org>.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous pendant les heures ouvrables de 8 h à 16 h (heure de Dakar).

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées physiquement ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 février 2024 à 15 heures et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet de conseil chargé de préparer et de rédiger des règlements subsidiaires et des manuels sur la concurrence pour l'agence d'exécution de la DY et du MUTAA** ».

Commission africaine de l'Aviation civile
Adefunke ADEYEMI, Secrétaire générale
Aéroport International Léopold Sédar Senghor (Face à la Mosquée de l'Aéroport)
PO Box : 8898, Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 33 859 88 00
Télécopie : (221) 33 820 70 18
Courriel : secretariat@afcac.org